

12 septembre 2016

La sécurisation des espaces publics est la priorité N°1

Vidéoprotection et aménagements de sécurité : le Département va aider les communes à s'équiper

"Après les attentats de cet été, on ne peut pas laisser les communes seules face au défi de la sécurisation des espaces publics", tel est le constat fait à la rentrée par le Président du Département, Sébastien Lecornu. Le département va donc aider les communes à financer les aménagements de sécurité et la vidéoprotection dont elles ont besoin.

Sébastien Lecornu a réuni sa majorité départementale pour dresser ensemble la feuille de route de la rentrée. Au regard des événements de cet été, la majorité a décidé de renforcer ses actions autour des opérations de sécurisation et de vidéoprotection.

Déjà, courant août, le Président du département avait écrit à tous les principaux de collège pour leur rappeler que le département finance à 100% l'installation de système de vidéoprotection autour des collèges pour en sécuriser les accès.

Pour Sébastien Lecornu *"ce dispositif s'adressait à l'origine à tous les collèges principalement pour lutter contre le vandalisme, les incivilités et la petite délinquance mais désormais ce dispositif s'inscrit aussi dans le contexte lié à la menace terroriste. Dans cette logique, absolument tous les collèges qui en feront la demande seront équipés, même les établissements implantés dans un environnement tranquille et qui, a priori, semblent à l'abri."*

Les futurs collèges seront tous équipés

Le Président du Département souhaite pour cette rentrée scolaire que chaque conseil d'administration d'établissement rediscute et délibère sur l'opportunité d'équiper les accès et les parkings de leurs établissements de caméras de vidéoprotection : *" A mon sens, la règle désormais c'est que tous les collèges soient équipés."*

Logiquement, la vidéoprotection des accès des collèges sera intégrée dans le cahier des charges des 14 collèges qui seront rénovés ou reconstruits dans les sept ans à venir. D'une manière générale dans la conception de la nouvelle génération de collèges, cette nouvelle menace terroriste, sera prise en compte pour mieux sécuriser les établissements.

Si le Département s'inquiète d'améliorer la sécurisation des collèges dont il a la responsabilité, le Président Sébastien Lecornu souhaite aussi élargir l'action du conseil départemental en matière de sécurisation des espaces publics : *"On ne peut pas*

abandonner les communes face aux aménagements de sécurité publique qu'ils vont devoir faire. Actuellement on aide principalement les communes pour faire des travaux qui améliorent la sécurité routière mais la situation exige qu'on aille au-delà."

Aider les communes à mieux se protéger

Pour le Président du Département de l'Eure, il faut aider financièrement les communes qui veulent, par exemple, mettre en place des plots anti-écrasement ou qui souhaitent vidéoprotéger des sites très fréquentés. L'exemple de Giverny qui peut accueillir parfois 10 000 visiteurs sur un week-end est symptomatique. Pour sécuriser la rue Claude-Monet, la commune doit faire des aménagements mais n'en a pas les moyens.

Actuellement, pour aider les communes à financer de tels équipements, la seule aide existante est le FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance). Ce fond est alimenté par l'argent récolté par les radars automatiques. Cet argent est redistribué par le Ministère de l'Intérieur qui finance des projets de sécurisation que les services de police jugent pertinents.

Pour le Président Lecornu, il faut redéployer des crédits départementaux pour aider les communes à s'équiper : *"Même si le FIPD peut permettre aux communes de financer leur projets à 50%, le reste à payer peut constituer un frein pour les communes qui pourraient renoncer ou faire un projet a minima. Dans les deux cas, le Département doit être là pour les aider financièrement à aller au bout de leur projet de sécurisation si celui-ci a été retenu aux financements du FIPD."*

Un dispositif financier opérationnel au 1^{er} janvier

Un groupe de travail va donc être créé et sera piloté par Jean-Paul Legendre qui a l'avantage d'être à la fois le vice-président du conseil départemental chargé de l'évaluation des politiques publiques mais aussi Président de l'Union des maires de l'Eure. *"Il faut que ce dispositif soit opérationnel dès le 1^{er} janvier"* insiste le Président du département qui souligne aussi sa parfaite entente sur le sujet avec le Préfet de l'Eure, Thierry Coudert.

Contact presse

Département de l'Eure

Bruno Simon

02.32.31.97.33 / 06 76 42 24 60 / bruno.simon@eure.fr